

**TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE FONCTIONS  
ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL  
(article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Nom de la Commune : DOURGES  
Population totale : 5 972 Habitants  
Indice Brut : 4 085.91€ au 01/07/2023

Fonction	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Hors Majoration	Taux indemnité de base « VOTE » Hors Majoration (en % de l'indice Brut terminal de la fonction publique)	Taux « VOTE » Majoré au titre « de la DSU »
Maire	55 %	52 %	61,45 %
1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22 %	16 %	20 %
Conseiller délégué 1		6,4 %	8 %
Conseiller délégué 2		6,4 %	8 %
Conseiller délégué 3		6,4 %	8 %
TOTAL	209 %	183,20 %	225,45 %

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ  
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU... 18 Décembre 2023...



REÇU EN PREFECTURE  
le 22/12/2023  
Application agréée E-legalite.com